

NOTE EXPLICATIVEDE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à diverses associations de quartier au titre de l'année 2022

P.J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

La ville de Nouméa assure une mission de service public au plus près de ses administrés. Cette proximité doit être renforcée au sein des quartiers. A ce titre et en vertu de l'ambition «une Ville pour tous», la Ville souhaite s'appuyer sur des structures-relais qui œuvrent au quotidien en faveur de la population et dont les actions contribuent à favoriser la cohésion sociale.

Une enveloppe de 5 millions de francs CFP est ainsi dédiée au soutien de tout projet associatif participant à cette dynamique et répondant aux critères d'éligibilité suivants :

- la prise en compte des publics les plus éloignés des dispositifs d'animation déjà existants ;
- des projets qui participent à la création de liens sociaux dans les quartiers ;
- des projets qui favorisent la mixité sociale, l'intergénérationnel et l'interculturalité ;
- des projets qui prennent en compte les dimensions préventive et écoresponsable ;
- le rayonnement du projet à l'échelle de la commune.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de se prononcer sur les subventions sollicitées par des associations dont les actions concourent activement à la vie de la cité. La liste des demandes de subventions est détaillée dans le tableau ci-annexé.

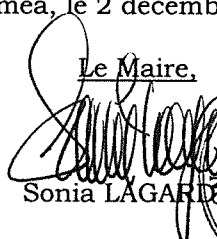
La participation de la ville de Nouméa est inscrite au titre de la convention de financement F20-CA «Plan d'actions pour la jeunesse», selon la répartition suivante :

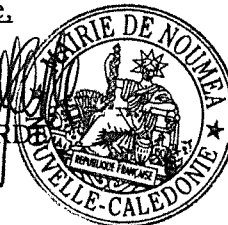
	État	Province Sud	Ville de Nouméa	TOTAL
Montant en francs CFP	481 100	212 250	721 650	1 415 000
%	34 %	15 %	51 %	100 %

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions à cinq associations de quartier pour un montant total de 1 415 000 francs CFP.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 2 décembre 2022

Le Maire,

Sonia LAGARDE



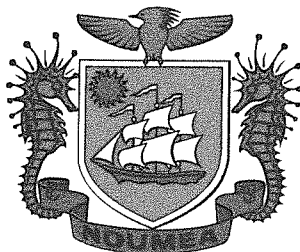
DEMANDES DE SUBVENTION ASSOCIATIONS DE QUARTIER RETENUES

Budget prévisionnel 2022 : 5 000 000 francs CFP
 Budget déjà attribué par la DPV : 1 100 000 francs CFP
 Proposition d'attribution de la DPV : 1 415 000 francs CFP
 Disponible après proposition de la DPV : 2 485 000 francs CFP

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE EN FRANCS CFP	COUT TOTAL DU PROJET DE L'ASSOCIATION EN FRANCS CFP	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2021 EN FRANCS CFP	MONTANT ACCORDE EN FRANCS CFP
MARCHE SAKAMOTO SOLEIL (MARCHE SASO)	2015	Demande d'aide financière auprès de la ville de Nouméa afin d'organiser un marché de Noël 100% calédonien et écoresponsable avec un concert en clôture et un espace photomaton devant un mur végétal le 10 décembre 2022.	265 000	400 000		400 000	265 000
SEIMEC	2020	Demande de soutien pour le développement artisanal intergénérationnel et convivial entre les associations et les habitants du quartier de Magenta Aérodrôme.	150 000	910 000	Etat : 200 000 Province Sud : 150 000	150 000	150 000
AUBERTIN	2004	Demande de soutien pour l'organisation des animations sur le quartier Aubertin à la Vallée des Colons.	584 924	854 924	FSH : 240 000	0	500 000
LES VELOS DU CŒUR	2002	Demande de soutien pour le projet « Les vélos du cœur ».	200 000	1 440 000	Boulouparis : 100 000 LIONS CLUB NOUMEA : 200 000 LIONS BOUGAINVILLE : 200 000 Particuliers : 140 000	0	200 000
MIEUX VIVRE A MAGENTA TOURS	2006	Demande de soutien pour organiser une semaine pour rassembler les résidents des tours chaque soirée autour d'un thème choisi par l'association et représenté sous différentes formes d'expression par des groupes d'habitants.	300 000	400 000		450 000	300 000
TOTAL			1 499 924	4 004 924			1 415 000

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION DE QUARTIER NON RETENUE

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE EN FRANCS CFP	COUT TOTAL DU PROJET DE L'ASSOCIATION EN FRANCS CFP	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2021 EN FRANCS CFP	MONTANT ACCORDE EN FRANCS CFP
AZARI	2021	Fête de la Makue (Fête du Taro) à Maré du 25-27 novembre 2022	50 000	1 050 000	Province des îles : 1 000 000		DEFAVORABLE La vocation de l'association est de promouvoir les produits maraîchers, les activités touristiques ainsi que la culture de l'île de Maré sur place. L'objet de la demande de subvention servirait à cette fin, donc pas en conformité avec le souhait de la Ville de soutenir des associations de quartier menant des actions au sein de la cité et qui contribuent à la faire vivre.



VILLE DE NOUMEA

1323

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 22 décembre à dix-sept heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 16.12.2022	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
	M.	Patrick GUILLON	M.	Michel DESMEUZES
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Christine BELLET
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	M.	Warren NAXUE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	M.	Claude CHARLOT
	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Muriel GERMAIN
	M.	Michel FONGUE	Mme	Christiane SARIDJAN
DATE D'AFFICHAGE 16.12.2022	Mme	Janine BAJON	Mme	Magali MANUOHALALO
	Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Veylma FALAE
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Eric MELTESALE
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Christine LE SAINT
	M.	Bruno CAPY	Mme	Davina FAUA
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Bernard LAVANDIER
	M.	Marc LE LEIZOUR		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlotte THAIWE
conseillers en exercice	: 53	Mme	Françoise SUVE	Mme	Laurène CASSAGNE
		Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de présents	: 37	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants	: 49	Mme	Cindy PRALONG	M.	Daniel HINSCHBERGER
(12 procurations)		M.	Philippe BLAISE	M.	Joseph BOANEMOA
		M.	Luc BRUN	Mme	Laurie HUMUNI
		M.	Christophe DELESSERT	Mme	Jeanne POELLABAUER

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/1323
attribuant des subventions à diverses associations de quartier au titre de l'année 2022

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 22 DEC. 2022

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération de conseil municipal de la ville de Nouméa n°2022/128 du 23 février 2022 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2022,

VU la convention de financement F20-CA signée le 29 décembre 2020,

VU les demandes de subvention en date du 24 mai, 9 août, 22 septembre, 30 septembre et 4 octobre 2022,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/187 du 2 décembre 2022,

La commission de la solidarité, jeunesse, culture et sports entendue en séance du 7 décembre 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Sont attribuées des subventions pour un montant total d'un million quatre cent quinze mille (1 415 000) francs CFP pour l'année 2022 aux associations suivantes :

ASSOCIATION MARCHE SAKAMOTO SOLEIL Organisation d'un marché de Noël le 10 décembre 2022	265 000 francs CFP
SEIMEC Développement artisanal intergénérationnel et convivial entre les associations et les habitants du quartier de Magenta Aérodrome	150 000 francs CFP
AUBERTIN Organisation des animations sur le quartier Aubertin à la Vallée des Colons	500 000 francs CFP
LES VELOS DU CŒUR Développement du projet "Les vélos du cœur"	200 000 francs CFP
MIEUX VIVRE A MAGENTA Organisation d'une semaine pour rassembler les résidents des tours chaque soirée autour d'un thème choisi par l'association et représenté sous différentes formes d'expression par des groupes d'habitants.	300 000 francs CFP

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget principal de l'exercice 2022, au chapitre 65 «Charges de gestion courante.»

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

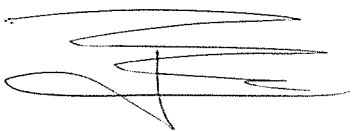
Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 22 DEC. 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

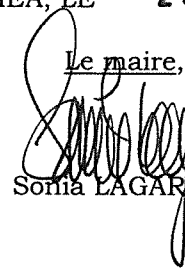
NOUMEA, LE 26 DEC. 2022

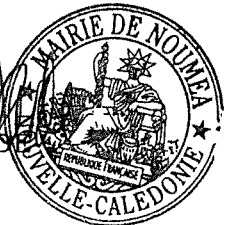
Le secrétaire de séance,



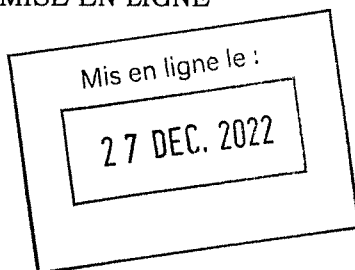
Kimberley BARONI

Le maire,


Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.P.V.	-	1
S.G.(FT+EC)	-	1
MISE EN LIGNE	-	1



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SUBVENTIONS 2022 A DIVERSES ASSOCIATIONS DE QUARTIER

Date de transmission de l'acte : 26/12/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 26/12/2022

Numéro de l'acte : 2022-1323 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20221222-2022-1323-DE

Date de décision : 22/12/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions attribuées aux associations